



Cahier spécial des charges du marché
public de services ayant pour objet

Consultance pour organiser des ateliers de formations au
profit de la Société Civile marocaine sur la thématique de
la cyberviolence

Marché public de faible montant

BEL20005-10160

Table des matières

1	Dispositions administratives et contractuelles	4
1.1	Identité du Pouvoir adjudicateur	4
1.1.1	Personne de contact au sein d’Enabel pendant la procédure:	4
1.1.2	Personnes de contact au sein d’Enabel pendant l’exécution du marché:	4
1.2	Réglementation en vigueur :	4
1.2.1	Dérogations, précisions et commentaires	5
1.3	Objet et portée du marché	5
1.4	Lots	5
1.5	Variantes et options	6
1.6	Fixation des prix	6
1.7	Forme et contenu des offres	7
1.8	Dépôt des offres	7
1.8.1	Ouverture des offres	7
1.8.2	Renonciation aux conditions générales et particulières de vente	7
1.9	Délai de validité	8
1.10	Sous-traitants	8
1.11	Capacité technique et professionnelle du soumissionnaire (critères de sélection)	8
1.12	Critères d’attribution	8
1.13	Modalités d’exécution	10
1.14	Durée du marché	10
1.15	Réception des prestations et modalités de paiement	10
1.16	Exonération de TVA	10
1.17	Assurances	10
1.18	Obligation de confidentialité	10
1.19	Droits de propriété intellectuelle	11
1.20	Clauses déontologiques	11
1.21	Gestion des plaintes et tribunaux compétents	11
2	Termes de références (exigences techniques)	12
2.1	Informations générales	12
2.1.1	Contexte de l’intervention	12
2.1.2	Objectifs :	12
2.1.3	Résultats attendus :	13
2.2	Objectif principal du prestataire	13

2.3	Tâches à accomplir par le prestataire	13
2.3.1	Dans l'ensemble :	13
2.3.2	Activités:.....	14
2.4	Collaboration avec les experts Enabel	19
2.5	Résultats attendus et échéances	20
2.6	Plan de travail	20
2.7	Concept et structure de l'offre/méthodologie proposée	21
2.8	Note méthodologique.....	22
2.9	Profil des consultant.e.s.....	22
3	Formulaire	24
3.1	Fiche d'identification	24
3.1.1	Identification du soumissionnaire.....	24
3.2	Formulaire d'offres – prix	25
3.3	Documents à remettre – liste exhaustive	29
3.3.1	Sous-traitants	29

1 Dispositions administratives et contractuelles

1.1 Identité du Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur, ci-après aussi l'adjudicateur du présent marché public, est Enabel, société anonyme de droit public à finalité sociale, ayant son siège social au 147, rue Haute, à 1000 Bruxelles (numéro d'entreprise 0264.814.354, RPM Bruxelles), appelée « Enabel » suite à l'entrée en vigueur de la loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération Technique Belge et définition des missions et du fonctionnement d'Enabel, Agence belge de développement. Enabel se voit confier l'exclusivité de l'exécution, tant en Belgique qu'à l'étranger, des tâches de service public en matière de coopération bilatérale directe avec des pays partenaires. En outre, elle peut exécuter d'autres missions de coopération à la demande d'organismes d'intérêt public et développer des actions propres qui contribuent à ses objectifs.

1.1.1 Personne de contact au sein d'Enabel pendant la procédure:

Nom : BALDÉ MANÉ Cumba
Fonction : Acheteuse publique
Adresse : 147, Rue Haute à 1000 Bruxelles (Belgique)
Téléphone : +32 (0)473 85 21 34
e-mail : cumba.baldemane@enabel.be

1.1.2 Personnes de contact au sein d'Enabel pendant l'exécution du marché:

1. Nom : GONNORD Capucine
Fonction : Digital for Développement (D4D) Expert (**Fonctionnaire dirigeant**)
Adresse : 147, Rue Haute à 1000 Bruxelles (Belgique)
Téléphone : +33 (0)638590169
e-mail : capucine.gonnord@enabel.be
2. Nom : KHADROUF Wissal
Fonction : Intervention Officer Digital
Adresse : Enabel - 73, 1er étage, Avenue Fal Ould Oumeir Agdal
10 090 Rabat (Maroc)
Téléphone : +212660347547
e-mail : wissal.khadrouf@enabel.be

1.2 Réglementation en vigueur :

1. Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures (art. 92 ; chapitre 2 du Titre 2 et le Titre 1^{er} à l'exception des art. 12 à 12/8 et art. 14) ;
2. Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, et ses modifications ultérieures (art. 4§3 ; articles 6, 7 et 124) ;
3. Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, et ses modifications ultérieures (art. 5 et art 6§5) ;
4. Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;
5. La Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 ;

6. La Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;

Toute la réglementation belge sur les marchés publics peut être consultée sur www.publicprocurement.be, le code éthique et les politiques de Enabel mentionnées ci-dessus sur le site web de Enabel, ou <https://www.enabel.be/fr/content/lethique-enabel>

1.2.1 Dérogations, précisions et commentaires

L'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics (RGE) est rendu applicable dans le cadre du présent marché conformément à l'article 6§5 dudit RGE.

1.3 Objet et portée du marché

Le présent marché est un marché public de services ayant pour objet la « Consultance pour organiser des ateliers de formations au profit de la Société Civile marocaine sur la thématique de la cyberviolence ». Les détails sur les prestations sont développés dans les termes de références (cf. partie 2).

Le marché est divisé en 4 lots distincts comme suit :

Lot 1 : Formateur(trice) pour l'animation du module 1, intitulé : Bien comprendre le volet technique des cyberviolences.

Lot 2 : Formateur(trice) pour l'animation du module 2, intitulé : Savoir agir et intervenir vis-à-vis des cyberviolences.

Lot 3 : Formateur(trice) pour l'animation du module 3, intitulé : Connaitre les lois et les procédures face à la cyberviolence.

Lot 4 : Coordinateur(trice) pour l'animation du module 4 (Mise en place de la feuille de route de transfert de compétences), et le rapportage.

Lieu de prestation des services : Maroc.

La formation sera tenue en deux sessions.

- La première session aura lieu dans la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima. Le lieu exact sera défini et communiqué par Enabel.
- La deuxième session aura lieu dans la région Souss Massa. Le lieu exact sera défini et communiqué par Enabel.

Références Enabel : BEL20005-10160.

1.4 Lots

Chaque lot est composé d'un seul poste indivisible et pour lequel un prix forfaitaire est demandé :

Lot 1 : Formateur(trice) pour l'animation du module 1, intitulé : Bien comprendre le volet technique des cyberviolences.

Poste 1 : Préparation des supports de cours (notes, syllabus, présentations PowerPoint etc.) ; Formation en présentiel des associations (2 sessions) ET rédaction de rapports.

Lot 2 : Formateur(trice) pour l'animation du module 2, intitulé : Savoir agir et intervenir vis-à-vis des cyberviolences.

Poste 1 : Préparation des supports de cours (notes, syllabus, présentations PowerPoint etc.) ; Formation en présentiel des associations (2 sessions) ET rédaction de rapports.

Lot 3 : Formateur(trice) pour l'animation du module 3, intitulé : Connaitre les lois et les procédures face à la cyberviolence.

Poste 1 : Préparation des supports de cours (notes, syllabus, présentations PowerPoint etc.) ; Formation en présentiel des associations (2 sessions) ET rédaction de rapports.

Lot 4 : Coordinateur(trice) pour l'animation du module 4 (Mise en place de la feuille de route de transfert de compétences), et le rapportage.

Poste 1 : Animation du module 4, coordination et organisation des ateliers de formations ET rédaction de rapports

Pour tous les lots :

Les détails sur les prestations sont développés dans les termes de référence (*cf.* partie 2).

Un soumissionnaire peut introduire une offre pour un ou plusieurs lots.

Un soumissionnaire peut proposer le même expert pour plusieurs lots, pour autant que le calendrier soit respecté (prendre en compte la phase de préparation des supports de cours pour chaque lot).

Un même expert ne peut pas être proposé pour un même lot par des soumissionnaires différents.

Le soumissionnaire qui veut remettre offre pour plusieurs lots doit remplir pour chaque lot, l'inventaire de prix correspondant.

Il est interdit au soumissionnaire de présenter des rabais ou propositions d'amélioration de son offre pour le cas où plusieurs lots lui seraient attribués.

1.5 Variantes et options

Il est interdit de proposer des variantes ou des options libres.

Aucune variante/option exigée ou autorisée n'est prévue.

1.6 Fixation des prix

Le présent marché est un marché à prix global.

Il s'agit d'un marché dans lequel un prix forfaitaire couvre l'ensemble des prestations du marché ou de chacun des postes.

Éléments inclus dans le prix

Le soumissionnaire est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Le prestataire de services proposera ses tarifs **en Dirham marocain**, HTVA.

Sont notamment inclus dans les prix :

- les frais de déplacement ;
- les honoraires ;
- l'assurance ;
- la documentation relative aux services ;
- la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution ;
- le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail ;
- les droits de douane et d'accise relatifs au matériel et aux produits utilisés.
- Mais également les frais de communication (internet compris), les frais administratifs et de secrétariat, les frais de photocopie et d'impression, le coût de la documentation relative aux services éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur, la production de documents ou de pièces liés à l'exécution des services, tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l'exécution du marché.

Le soumissionnaire doit également tenir compte des éventuels frais d'hébergement dans son prix global pour l'ensemble des prestataires proposés pour chacun des lots pour lequel il a remis offre.

1.7 Forme et contenu des offres

Le soumissionnaire établit son offre en français et complète l'inventaire sur le modèle annexé au cahier des charges le cas échéant. Si le soumissionnaire établit son offre sur d'autres documents que le formulaire prévu, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire.

Tous les documents établis ou complétés par le soumissionnaire ou son mandataire sont datés et signés par celui-ci.

Lorsque l'offre est signée par un mandataire, celui-ci mentionne clairement son (ses) mandant(s). Le mandataire joint à l'offre l'acte authentique ou sous seing privé qui lui accorde ses pouvoirs ou une copie de la procuration.

Les prix doivent toujours être exprimés en **Dirham marocain**.

1.8 Dépôt des offres

Seules les offres qui sont introduites au plus tard avant la date et l'heure indiquée ci-dessous seront acceptées par le pouvoir adjudicateur.

La date de réception des offres est le mardi **2 avril 2024 à 09h00** au plus tard (heure du Maroc). Celles-ci sont à envoyer par courriel à Mme Baldé Mané : cumba.baldemane@enabel.be ET à Mme Mihalovici : florina.mihalovici@enabel.be

1.8.1 Ouverture des offres

Les offres sont introduites par courriel, il n'y a pas d'ouverture des offres en séance Publique.

1.8.2 Renonciation aux conditions générales et particulières de vente

Par la présentation de son offre, le soumissionnaire accepte toutes les clauses du présent cahier spécial des charges et renonce à toutes les autres conditions. Si le pouvoir

adjudicateur constate, lors de l'analyse des offres, que le soumissionnaire a ajouté des conditions qui rendent l'offre imprécise ou si le soumissionnaire émet des réserves quant aux conditions du cahier spécial des charges, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de considérer l'offre comme substantiellement irrégulière.

1.9 Délai de validité

Le soumissionnaire reste lié par son offre pendant un délai de 90 jours de calendrier, à compter de la date limite de réception des offres.

1.10 Sous-traitants

L'adjudicataire est tenu de travailler avec les sous-traitants désignés lors de l'exécution du marché. Le recours à d'autres sous-traitants est soumis à l'accord préalable du pouvoir adjudicateur.

Le soumissionnaire indique dans son offre la part du marché qu'il a éventuellement l'intention de sous-traiter ainsi que les sous-traitants proposés.

L'adjudicataire est, pendant toute la durée du marché, tenu de porter sans délai à la connaissance de l'adjudicateur de tout changement relatif à ces informations ainsi que des informations requises pour tout nouveau sous-traitant qui participera ultérieurement à la prestation des services.

L'adjudicataire demeure responsable envers le pouvoir adjudicateur lorsqu'il confie tout ou partie de ses engagements à des sous-traitants.

Le pouvoir adjudicateur ne lie aucun lien contractuel avec ces sous-traitants.

1.11 Capacité technique et professionnelle du soumissionnaire (critères de sélection)

Pour justifier de leur capacité technique à exécuter le présent marché, les soumissionnaires sont tenus de dresser la liste des principaux services en rapport avec l'objet du marché effectués au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Il est demandé aux soumissionnaires de fournir au minimum deux références dont les montants des services cumulés doivent atteindre au minimum 80 000,00 MAD (Quatre-vingt mille MAD).

Seules les offres des soumissionnaires qui satisfont aux critères de sélection sont prises en considération pour participer à la comparaison des offres sur la base des critères d'attribution repris ci-dessous, dans la mesure où ces offres sont régulières.

1.12 Critères d'attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse sur base des critères d'attribution ci-dessous :

N°	Description	Pondération
1	Prix	40
<i>Règle de trois; Score offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix</i>		
2	Qualité du service	30
<i>Afin de démontrer la qualité du service, le soumissionnaire est tenu de joindre une note méthodologique à son offre dans laquelle il détaille sa méthodologie, sa stratégie et un calendrier afin de mener à bien ses</i>		

<i>missions. Le critère qualité du service contient deux sous-critères (méthodologie générale et calendrier) qui seront évalués sur base de la note méthodologique.</i>		
2.1	Méthodologie générale	25
<p><i>Si selon le point « 2.8 Note méthodologique» des termes des références, la note est jugée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>complète (les 4 éléments sont développés dans la note) = 25 pts</i> - <i>partiellement complète (2 éléments sur les 4 demandés sont développés dans la note) = 15 pts</i> - <i>incomplète (moins de 2 éléments sur les 4 demandés sont développés dans la note) = 0 pt</i> <p><i>Si le soumissionnaire remet offre pour le lot 4 (coordinateur), une note méthodologique distincte sera demandée et devra comporter les points décrits au point « 2.8 Note méthodologique» -2^{ème} partie). La note méthodologique sera jugée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>complète (les 4 éléments sont développés dans la note) = 25 pts</i> - <i>partiellement complète (2 éléments sur les 4 demandés sont développés dans la note) = 15 pts</i> - <i>incomplète (moins de 2 éléments sur les 4 demandés sont développés dans la note) = 0 pt</i> 		
2.2	Calendrier (précision et cohérence du planning proposé)	5
<p><i>Si le calendrier est jugé précis et cohérent = 5 pts</i> <i>Si le calendrier est jugé imprécis et/ou incohérent = 0 pt</i></p>		
3	Années d'expérience pertinentes en lien avec les missions du marché	30
<p><i>La qualité des profils sera évaluée sur base de l'expérience pertinente en lien avec les missions du présent marché.</i></p> <p><i>Pour l'évaluation de ce critère, il sera tenu compte uniquement des années d'expériences au-delà des exigences minimales requises dans les termes de références).</i></p> <p><i>Règle de trois; Score offre = (expérience de l'offre / expérience la plus élevée) * pondération du critère expérience.</i></p>		
Pondération totale des critères d'attribution		100

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre régulière économiquement la plus avantageuse du point de vue du pouvoir adjudicateur.

Veillez noter que si le soumissionnaire propose plusieurs consultants complémentaires qui répondent aux exigences minimales des termes de références (maximum 2 consultants par module/lot, une seule note méthodologique sera demandée dans le cadre de l'évaluation de la qualité du service. Cependant, en ce qui concerne le critère sur l'expérience pertinente, l'évaluation consistera en une moyenne des scores obtenus pour chaque consultant. Veillez donc à transmettre pour chaque consultant, un CV détaillé.

Il est possible de remettre qu'une seule note méthodologique pour l'ensemble des lots pour lequel le soumissionnaire a remis offre à l'exception du lot 4 (coordinateur) qui devra faire l'objet d'une note méthodologique distincte.

1.13 Modalités d'exécution

La date de démarrage, les délais d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au prestataire de services défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

1.14 Durée du marché

Le soumissionnaire doit proposer lui-même des durées dans son offre (calendrier). Ces délais et leur cohérence font partie des critères d'attribution (*voy. Supra*).

La phase d'exécution du marché doit débuter au plus tard le 8 avril 2024 et se terminer le 20 mai 2024 avec possibilité de prolonger jusqu'au 24 mai 2024.

Les prestataires doivent dès lors être disponibles du 8 avril 2024 au 24 mai 2024 inclus.

1.15 Réception des prestations et modalités de paiement

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

Les factures sont établies en un seul exemplaire et respecte les prescriptions mentionnées dans le bon de commande.

La facture est envoyée au fonctionnaire dirigeant à l'adresse électronique suivante : capucine.gonnord@enabel.be.

La facture doit mentionner **le numéro de bon de commande** transmis lors de l'attribution du marché. Les factures conformément établies non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier à compter de la réception des prestations.

1.16 Exonération de TVA

En fonction de la Convention Spécifique du Projet dans le cadre duquel les services sont prestés, Enabel est oui ou non dispensée de payer la TVA locale sur les services achetés. En ce qui concerne l'applicabilité de la TVA belge, le lieu des services est déterminatif.

1.17 Assurances

Le prestataire de services est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile » et « accidents de travail », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

1.18 Obligation de confidentialité

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans

l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

1.19 Droits de propriété intellectuelle

Le prestataire cède, sans contrepartie financière supplémentaire au(x) prix proposé(s) dans son offre, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété industrielle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

Le prestataire de services doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire de services doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire de services ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

1.20 Clauses déontologiques

Tout manquement à se conformer à une disposition d'une des politiques étiqes Enabel (<https://www.enabel.be/fr/qui-sommes-nous/integrite>) peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation, abus sexuel etc.) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse mail integrity@enabel.be.

1.21 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email : complaints@enabel.be cf. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

2 Termes de références (exigences techniques)

2.1 Informations générales

2.1.1 Contexte de l'intervention

Le cyberharcèlement des femmes est devenu une préoccupation croissante dans le monde numérique d'aujourd'hui. Cette forme de violence peut prendre différentes formes telles que l'intimidation, le harcèlement, la diffusion d'images intimes, le contrôle coercitif, etc.

La cyberviolence est une menace à la sécurité, à la santé mentale et au bien-être des femmes. Les victimes de la cyberviolence peuvent subir des préjudices psychologiques et physiques, ainsi que des dommages à leur réputation et à leur vie privée.

La cyberviolence faite aux femmes est un problème de plus en plus préoccupant dans le monde entier. Selon ONU Femmes, une étude portant sur 51 pays a montré que 38 % des femmes ont personnellement subi des violences en ligne.

Le Maroc, tout comme de nombreux autres pays, est confronté à ce problème qui affecte profondément la sécurité et le bien-être des femmes en ligne. Selon les chiffres du Haut-Commissariat au Plan, cette forme de violence a touché plus de 1,5 millions de femmes marocaines durant les 12 derniers mois précédant l'enquête en 2019, soit une prévalence de 13,6 avec une prédominance dans le milieu urbain (15,5%). Il est également ressorti de l'enquête que le risque d'exposition à la cyberviolence est encore plus élevé parmi les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans.

2.1.2 Objectifs :

Dans le cadre du projet Union Africaine-Union Européenne Hub de Développement pour le Digital (AU EU D4D Hub), Enabel propose un projet qui s'inscrit dans les efforts de lutte contre les cyberviolences faites contre les jeunes filles et les femmes au Maroc en renforçant les capacités et compétences des acteurs de la société civile sur ce sujet. Cet objectif sera atteint à travers le développement d'un programme de formation de formateurs pour les associations actives dans la lutte contre les violences faites aux femmes afin de renforcer leurs capacités digitales et connaissances sur la thématique des cyberviolences et cyberharcèlement, et inclure la lutte contre les cyberviolences dans leurs activités.

Parmi les objectifs visés :

- **Sensibiliser** : Informer les associations dans les régions sur les différentes formes de cyberharcèlement et leurs conséquences néfastes sur les femmes au Maroc.
- **Diagnostiquer** : Elaborer un programme de formation pour les associations dans la lutte contre les violences faites aux femmes sur la thématique de cyberviolence.
- **Former** : Renforcer les compétences des associations travaillant sur la violence faite aux femmes, en se concentrant sur les cyberviolences, via un programme animé par un panel d'experts diversifiés incluant des acteurs de différents secteurs.

2.1.3 Résultats attendus :

Comme mentionné, l'objectif principal de ces activités est de renforcer les compétences des acteurs de la société civile marocaine sur la thématique de cyberviolence et cyberharcèlement. En adoptant une approche de formation du formateur des associations, le projet assure un double ancrage et triple impact. La formation en cascade aura pour but d'assurer que les associations des régions soient formées par des experts adéquates actifs dans le domaine des cyberviolences au Maroc et à l'international. Ces associations pourront par la suite former leur staff à la thématique ainsi que leurs homologues dans la même région.

Parmi les résultats attendus :

- Renforcer les compétences des associations en matière de digital et de cyberviolence
- Formation en cascade assurant un triple impact (1 représentant de l'association formé qui forme à son tour ses collègues qui forment par la suite d'autres associations de la même région et/ou leurs bénéficiaires directement)
- Augmentation de la sensibilisation aux cyberviolences et au cyberharcèlement des femmes au Maroc.

2.2 Objectif principal du prestataire

L'objectif principal de la consultance est d'assurer l'organisation de 2 formations de 5 jours chacune dans 2 régions du Maroc pour le compte des associations actives dans la lutte contre les violences faites aux femmes pour renforcer leurs capacités digitales et connaissances sur la thématique des cyberviolences afin d'inclure la lutte contre cette forme de violence parmi leurs activités.

Ces formations seront basées sur un plan de formation des formateurs élaboré en amont de cette consultance. Les associations qui assisteront à la formation seront sélectionnées par un processus transparent. Les formations seront tenues au niveau régional, dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et de Souss Massa. Un suivi post-formation sera mis en place avec les associations pour garantir le transfert efficace des compétences acquises au sein de leurs organisations respectives. Le suivi post-formation ne fait pas partie du marché public.

Le prestataire devra être le premier point de contact avec l'expert cyberviolence à Rabat (Enabel Maroc) ainsi qu'avec l'expert Digital pour le Développement à Bruxelles (Enabel HQ) pour s'assurer que les activités respectent la qualité des livrables demandés, les délais et le budget).

2.3 Tâches à accomplir par le prestataire

Les activités suivantes sont considérées comme faisant partie de la consultance :

2.3.1 Dans l'ensemble :

- Soutien et rapport au coordinateur du projet à Bruxelles et à Rabat :
 - Réunions régulières pour partager des mises à jour ,brainstorming, discuter des défis et opportunités
 - Respecter le projet dans les délais et le budget ;
- Produire les rapports et comptes rendus dans les délais :

- Rapports techniques pour chaque livrable en démontrant les leçons apprises et recommandations
- Intégration des commentaires et feedback des experts Enabel ;
- Fournir des contributions d'expertise dans la conception et la mise en œuvre des activités en particulier dans le développement du contenu des formations.

2.3.2 Activités:

Préparation des ateliers régionaux

a) Public cible

La formation est destinée particulièrement aux membres d'associations actives dans la lutte contre les violences faites aux femmes et ayant des connaissances de base sur l'usage d'internet, et des réseaux sociaux et ayant des interactions avec des femmes ou des jeunes filles victimes de violence.

b) Nombre de participants

24 participants par région incluant 2 membres de la même association, soit un total de 12 associations représentées dans chaque formation de 5 jours

c) Méthodes pédagogiques

La formation est dispensée en mode présentiel, avec une approche pédagogique basé sur une combinaison entre :

- Exposés sur différents concepts liés au sujet de la cyberviolence, aux risques de cybercriminalité en ligne, aux bonnes pratiques d'usage d'internet, aux textes de lois et aux procédures de prises en charge des victimes des cyberviolences.
- Etude de cas en présentant des situations réelles ou simulations, qui mènent les participants à analyser, discuter et résoudre des problèmes complexes, en favorisant la réflexion critique et l'application pratique des connaissances et du protocole approprié pour la prise en charge de victimes.
- Travail de groupe et mise en exercice afin de simuler des situations de cyberviolences et favoriser la collaboration, le partage de tâches et l'apprentissage.
- Discussion dirigée, pour la mise en place de plan de formation et de prévention au sein de l'association, ainsi que l'implication des acteurs et parties prenantes.

d) Contenu de la formation

Le contenu de la formation est organisé sous forme de trois modules techniques et d'un module transversal. Le contenu de chaque module, à titre indicatif, devrait traiter des axes suivants :

- **Module 1 : Bien comprendre le volet technique des cyberviolences**
 - Objectif du Module : Ce premier module a pour but de présenter une cartographie des facettes techniques et mode opératoire des cyberviolences, il introduit quelques définitions institutionnelles et internationales. Il permet aux participants d'avoir une idée sur la

- prévalence de la cyberviolence, ses types et les risques de l'usage numérique ainsi que des connaissances et savoir sur la digitalisation, etc.
- Thèmes : Facettes techniques de cyberviolence à l'encontre des femmes et des jeunes filles et risques en ligne
 - Chapitre 1 :
 - Cartographie des risques numériques à l'encontre des femmes et des jeunes filles.
 - Aperçu sur les différents risques de cybercriminalité, y compris les nouveaux risques de l'intelligence artificielle.
 - Catégories de risque : contenu et manipulation, contact avec des adultes ou logiciels et matériel
 - Etude des principales facettes de violence en ligne faites aux femmes et aux jeunes filles, exemples : Grooming, sexting, chantage à la web cam (sextorsion), phishing, etc.
 - Chapitre 2 : Concepts de cyberviolence et de cyberharcèlement
 - Terminologie et maîtrise des concepts
 - Etude de cas de cyberviolence et du cyberharcèlement
 - Chapitre 3 : Outils techniques de protection en ligne
 - Les solutions techniques antivirus et contrôle parental
 - Paramètres de confidentialité et protection de la vie privée en ligne.
 - Prévention et bonnes pratiques de cybersécurité
 - **Module 2 : Savoir agir et intervenir vis-à-vis des cyberviolences**
 - Objectif du module : Ce deuxième module s'articule autour du savoir agir en matière de sensibilisation, de diagnostic et de signalement. Il permet également aux participants de s'approprier des protocoles de prise en charge des victimes. Ce module sera axé sur une mise en situations pratiques
 - Thèmes : Signalement et protocoles de prise en charge des victimes de cyberviolence et cyberharcèlement.
 - Chapitre 4 : la cyberviolence dans les réseaux sociaux
 - Les réseaux sociaux, outil anti-cyberviolence et protection de l'identité numérique
 - Outil de lutte contre les cyberviolences sur les réseaux sociaux
 - Chapitre 5 : le signalement des cyberviolences
 - Signalement sur les plateformes des réseaux sociaux
 - Signalement à la ligne d'assistances contre les cyberviolences
 - Chapitre 6 : Protocole de prise en charge des victimes
 - Mise en place de cellule interne de prise en charge de victimes
 - Organisation des entretiens à la base des fiches de protocole de prise en charge des femmes ou de jeunes filles victimes des cyberviolences au sein de l'association
 - Coordination avec les autorités compétentes.
 - **Module 3 : Connaitre les lois et les procédures face à la cyberviolence**
 - Objectif du module : ce troisième module dresse un état des lieux sur l'arsenal juridique et réglementaire en matière de cybercriminalité et de cyberviolence à l'échelon nationale comme il donne un aperçu sur quelques conventions internationales en cette matière.

- Thèmes : Cadre juridique, réglementaire et conventionnel relatif aux cyberviolences
- Chapitre 7 : Lois et conventions internationales
 - Différentes lois liées à la lutte contre la cybercriminalité et de cyberviolence
 - La loi 103-13
 - La loi 09-08
 - La convention de Budapest sur la cybercriminalité (protection des enfants contre l'abus sexuel en ligne)
 - Convention d'Istanbul de la lutte contre la violence à l'égard des femmes.
- Chapitre 8 : Procédures et instances de prise en charge des victimes
 - Instances et institutions chargées de la protection en ligne et de lutte contre la cybercriminalité (Parquet général, DGSN, Gendarmerie Royale),
 - Procédure de prise en charge des victimes du cyberharcèlement (plaintes).

- **Module 4 transversal : Feuille de route de transfert de compétences**

- Objectif du module : Ce Module prépare les participants pour la poursuite des formations et le transfert de compétences en interne, et la mise en place d'action de prévention (système de suivi pour transférer les compétences au sein des associations).
- La feuille de route vise à guider les participants dans la mise en place de plan de formation au sein des associations, ainsi qu'un plan d'actions de prévention et de sensibilisation impliquant des parties prenantes au niveau de la localité des associations cibles.

e) Calendrier de la formation

Jour	Créneau 1 09h00-10h30		Créneau 2 10h45- 12h15		Créneau 3 14h00-15h15		Créneau 4 15h30-17h00
J1	-Ouverture et présentation du programme de la formation -Test de prérequis	Pause-café (15 min)	Module 1 Chapitre 1	Pause déjeuner (75min)	Module 1 Chapitre 1 (suite)	Pause-café (15 min)	Module 1 Chapitre 2
J2	Module 1 Chapitre 2 (suite)		Module 1 Chapitre 2 (suite)		Module 1 Chapitre 3		Module 1 Chapitre 3 (suite)
J3	Module 2 Chapitre 4		Module 2 Chapitre 5		Module 2 Chapitre 6		Module 2 Chapitre 6
J4	Module 3 Chapitre 7		Module 3 Chapitre 7		Module 3 Chapitre 8		Module 3 Chapitre 8
J5	Séminaire d'échange international		Module 4 Feuille de route		Test d'évaluation		

f) Durée et répartition des activités de la formation

La durée totale de la formation est de cinq (5) jours incluant, à titre indicatif, 30% Exposés, 25% Etude ce cas, 20% travail de groupe, 10% séminaire, 10% discussion dirigée, 5% Test d'évaluation.

Le(s) prestataire(s) a/ont l'opportunité de proposer une autre répartition à condition que cela réponde aux objectifs et impact recherchés.

g) Langue de la formation

L'ensemble des modules seront déroulés en langue arabe. Les supports doivent être fournis à Enabel en langue française pour validation, accompagnés des supports arabes des participants le cas échéant.

h) Ressources nécessaires

- Formateurs(trices) : consultant.e.s/ expert.e.s dans au moins l'un des deux domaines, à savoir le domaine technique (Risque de cybercriminalité et cybersécurité), le domaine juridique (volet textes de lois et procédures de protection en ligne).
- Support de la formation : Présentations ppt, documents, etc.

i) Lieu de la formation

La formation sera tenue en deux sessions.

- La première session aura lieu dans la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima. Le lieu exact sera défini et communiqué par Enabel.
- La deuxième session aura lieu dans la région Souss Massa. Le lieu exact sera défini et communiqué par Enabel.

L'espace de formation va répondre aux exigences nécessaires pour un bon déroulement de la formation. Des salles pour les travaux des sous-groupes seront prévues.

Livrables

- Support de formation en ppt
- Rapport final de la formation, qui comprendra le déroulement, l'évaluation des acquis et de satisfaction, un résumé des échanges du groupe, des recommandations, des photos, documents et supports utilisés lors de la formation, etc...
- Évaluation avant et après
- La note méthodologique, introduite au moment de la soumission de l'offre, sera revue et recadrée (dans une réunion de recadrage avec le comité de suivi de la mission) en vue de sa validation. Elle fera partie des livrables à produire par le formateur qui sera retenu.

Plan de suivi des ateliers régionaux, évaluation et rapportage

Les outils d'évaluation de la performance des participants pendant et après la formation, ainsi que l'évaluation de l'efficacité de la formation d'une manière générale seront les suivants :

- Evaluation des participants : via des Questions à Choix multiples (QCM),
- Evaluation de la formation et du formateur : via une fiche d'appréciation des participants ;
- Suivi : Mise en place d'un plan d'action suivant une feuille de route indiquant les étapes de mise en place de la formation en interne, les actions de prévention et fixant les délais d'exécution.
Conscient de l'importance de l'évaluation dans la vérification de l'atteinte des objectifs fixés, le contrôle du degré de l'acquisition des connaissances et du développement des compétences ainsi que de l'impact de la formation sur les besoins identifiés, l'évaluation comprendra deux volets :
- Evaluation formative de l'enseignement/ apprentissage : L'évaluation formative sera imbriquée dans le déroulement de la session de formation, à travers les questions/réponses, les synthèses partielles, l'observation de l'implication des participants dans les activités entamées et la fixation, par le formateur, pour chaque objectif des modalités permettant son évaluation.
- Evaluation sommative : Une grille d'évaluation, post test, sous forme de QCM. Des plans d'intervention ou des simulations établis par les participants.

Organisation des ateliers régionaux

Ce point ne concerne que les soumissionnaires qui ont remis offre pour le lot 4 (module 4).

Le prestataire qui s'occupera du module 4 transversal sera aussi responsable de l'organisation des formations dans les deux régions et comprendra :

- La sélection des participants à partir d'un appel à candidature lancé en amont de la consultance ;
- L'envoi des invitations aux participants ainsi que leur suivi dans les ateliers (via téléphone) ;
- La préparation des contenus de formation et le partage de ce contenu aux experts Enabel en continu pour révision et validation ;
- La présence physique des formateurs durant leur formation dans chaque région ;
- Le rapportage oral et écrit après chaque journée de formation (débrief oral) et formation régionale (rapport intermédiaire) ;
- La consolidation et la supervision des test d'évaluation avant et après la formation ;
- Le rapport final de la formation ;
- Le consultant-formateur est censé concevoir des supports de formation (présentations ppt), portant sur le détail des modules de la formation déclinés en chapitres. Les supports de formation doivent être sauvegardés dans un drive accessible aux participants, et mis à la disposition de Enabel.
- Les Supports de formation doivent être rédigés en deux langues (arabe et français).

A noter : ce prestataire n'est pas responsable de la communication de l'évènement, logistique (hébergement, transport) et catering des participants ainsi que du lancement de l'appel à candidature.

2.4 Collaboration avec les experts Enabel

- Les deux experts du projet basés à Bruxelles et à Rabat guideront le prestataire. Ces orientations comprendront une réunion de lancement au début de la consultation et des contacts fréquents sur une base hebdomadaire.
- Les résultats seront communiqués régulièrement. Les consultant(e)s sont tenu(e)s de communiquer dès que possible à l'équipe de supervision de la mission lorsqu'une tâche ou un résultat doit être retardé.

2.5 Résultats attendus et échéances

Résultats	Date limite
Réunion de lancement	8 avril
Préparation contenu ateliers régionaux	Du 8 au 19 avril
Atelier régional Tanger-Tétouan-Al Hoceima	Du 22 avril au 26 avril
Rapport intermédiaire	Semaine du 29 avril
Atelier régional Souss Massa	Du 6 au 10 mai
Rapport intermédiaire	Semaine du 13 mai
Plan de suivi des ateliers régionaux	Semaine du 13 mai
Rapport final	20 mai

2.6 Plan de travail

Le plan de travail suivant est provisoire et devrait être adapté au début de la consultation. Toutefois, les résultats énumérés ci-dessus devraient être atteints dans les délais prévus.

Période de mission : Du 08.04.2023 au 20.05.2023 (si la mission n'a pas été exécuté dans le délai requis, le délai peut être prolongé de 4 jours supplémentaires et des frais financiers peuvent être déduits).

Le nombre de jours est estimatif, les consultants peuvent suggérer une autre proposition avec justification.

Activité	Deadline	Livrable	Durée (indicatif)
<p>Réunion de lancement pour aligner les attentes et les objectifs</p> <p>1) Réunion de lancement pour présenter le projet et passer en revue les différentes tâches à accomplir (Peut être virtuelle)</p> <p>Aligner les attentes des différentes activités à organiser et déterminer l'affectation détaillée</p>	8 avril 2024	<p>Note méthodologique ajustée et approuvé</p> <p>Plan d'action et chronogramme</p>	1/2 jour
<p>Préparation du contenu de présentation pour les 2 formations régionales et élaboration des outils pédagogique</p>	Du 8 au 19 avril 2024	Support des formations, test d'évaluation	1 jour

Activité	Deadline	Livrable	Durée (indicatif)
<p>Animation des 2 formations régionales</p> <p>1) Animer les formations 2) Maintenir l'engagement des associations par le biais d'activités de discussion et co-création</p> <p>Rapportage après chaque formation</p>	Du 22 avril au 10 mai 2024	Rapport intermédiaire, et débriefs journaliers	<p>Module 1 : 4 jours</p> <p>Module 2 : 2 jours</p> <p>Module 3 : 2 jours</p> <p>Module 4: 1 jour</p>
Plan de Suivi et Rapportage final	Du 13 mai au 20 mai	Plan de suivi et rapport final	Module 4: 4 jours

2.7 Concept et structure de l'offre/méthodologie proposée

Dans la soumission, le soumissionnaire est tenu de démontrer comment les objectifs, les tâches et les résultats décrits précédemment doivent être atteints.

Le soumissionnaire est tenu d'examiner les tâches à exécuter par rapport aux objectifs des services mis en adjudication, en montrant leur compréhension de la mission dans les termes de référence ainsi qu'un examen critique des tâches. Ensuite, le soumissionnaire doit décrire et justifier la stratégie avec laquelle il entend fournir les services dont il est responsable (résultats et délais). Le soumissionnaire est tenu de fournir un bref aperçu de la stratégie de mise en œuvre ainsi que de la façon dont les objectifs généraux de la mission doivent être atteints.

L'offre complète par lot ne doit pas dépasser 5 pages (hors CV). Il doit être lisible (taille de police 11 ou plus) et clairement formulé. L'offre est rédigée en langue française. **Le soumissionnaire doit soumettre deux listes :**

- Une liste des principaux services en rapport avec l'objet du marché effectués au cours des 3 dernières années par la société, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé (2 références – cf. point 1.11 Critères de sélection) ;
- Une liste des projets pertinents sur lesquels **chaque consultant proposé** a travaillé (liste de 3 références).

Les CV de chaque consultant proposé conformément aux composantes de qualification (ci-dessous) doivent être soumis. Les CV ne doivent pas dépasser 4 pages. Les CV doivent clairement indiquer le poste et l'emploi que la personne proposée a occupé dans le projet de référence ainsi que les dates de début et de fin de chaque poste. Les CV peuvent être soumis en français ou en anglais (langue). Si l'une des longueurs maximales de page est dépassée, le contenu apparaissant après le point limite ne sera pas inclus dans l'évaluation.

2.8 Note méthodologique

L'offre doit contenir une note méthodologique détaillant la manière dont vous comptez réaliser la mission. La proposition doit inclure une méthodologie claire pour atteindre les objectifs et contenir les éléments suivants :

- un plan d'action pour la production des contenus des ateliers ;
- l'approche pédagogique ;
- un calendrier prévisionnel ;
- une description des livrables et des modalités de leur production.

Si un soumissionnaire remet offre pour le lot 4 (coordinateur), une note méthodologique supplémentaire doit être fournie et doit contenir les éléments suivants :

- un plan d'action pour la coordination des différents modules et pour l'organisation des ateliers (notamment la sélection des associations en amont) ;
- l'approche pédagogique ;
- un calendrier prévisionnel ;
- une description des livrables et des modalités de leur production.

2.9 Profil des consultant.e.s

Enabel recherche un consortium de consultants avec des expertises complémentaires afin de réaliser les tâches décrites ci-dessus. Les consultant.e.s devront se déplacer dans les 2 régions de formation à savoir la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et la région de Souss Massa.

Lot 1 : Formateur(trice) pour l'animation du module 1, intitulé : Bien comprendre le volet technique des cyberviolences.

- Diplôme universitaire (minimum Bac + 5), de spécialité informatique, cybersécurité, ingénierie sociale, ou domaines connexes.
- Minimum de 3 ans d'expertise dans le domaine la lutte contre la cybercriminalité, et/ou la lutte contre les différentes formes de cyberviolences, y compris le cyberharcèlement.
- Des certifications reconnues dans le domaine des bonnes pratiques de cybersécurité (CISSP, CEH par exemple) constituent un atout.

Lot 2 : Formateur(trice) pour l'animation du module 2, intitulé : Savoir agir et intervenir vis-à-vis des cyberviolences

- Diplôme universitaire (minimum Bac + 5), de spécialité connexe au domaine numérique, comportements à risque en ligne et dans les réseaux sociaux,

psychologie ou travail social en relation avec la prise en charge des victimes des violences faites aux femmes ou cyberviolence.

- Minimum de 3 ans d'expérience pratique dans la prise en charge ou accompagnement des victimes des cyberviolences ou du cyberharcèlement.
- Deux certificats de formation en victimisation ou en éducation et sensibilisation constituant un atout.

Lot 3 : Formateur(trice) pour l'animation du module 3, intitulé : Connaitre les lois et les procédures face à la cyberviolence

- Diplôme universitaire (minimum Bac + 5), de spécialité droit privé ou équivalent
- Minimum de 3 ans d'expérience pratique dans le domaine juridique lié à la violence basée sur le genre, la protection des femmes et/ou des enfants (dans l'environnement numérique serait un atout), ainsi que la protection des données à caractère personnel.
- Deux certifications de formation sur la thématique

Lot 4 : Coordinateur (trice pour l'animation du module 4 (Mise en place la feuille de route de transfert de compétences), et le rapportage

- Diplôme universitaire (minimum Bac + 5), de spécialité ingénierie de formation, management de projet pédagogiques ou domaines connexes.
- Minimum de 3 ans d'expérience pratique dans le domaine de mise en œuvre des mécanismes de transferts de compétences et d'évaluation, et/ou mécanismes de mesure de l'efficacité des formations et le succès du transfert de compétences, et d'amélioration des activités de formation et/ ou de sensibilisation pour répondre aux besoins.
- Au moins 2 ans d'expérience pertinente dans le rapportage d'évènements
- Expérience dans les méthodologies M&E
- Deux certifications de formation de formateur ou de transfert de compétences constituent un atout.

Pour tous

- Animer un ou plusieurs modules de formation en personne ;
- Respecter le cahier des charges de la formation ;
- Coordonner avec l'équipe d'Enabel sur le déroulement de la formation tout au long de sa mission ;
- Evaluer les connaissances acquises et les compétences développées par les participants ;
- Rédiger un rapport synthétique portant sur le déroulement de la formation, avec des recommandations pour améliorer le suivi et la durabilité de la formation.

3 Formulaires

3.1 Fiche d'identification

3.1.1 Identification du soumissionnaire

Nom et prénom du soumissionnaire ou dénomination de la société et forme juridique	
Nationalité du soumissionnaire et du personnel (en cas de différence)	
Domicile / Siège social	
Numéro de téléphone et de télécopieur	
Numéro d'inscription ONSS ou équivalent	
Numéro d'entreprise	
Représenté(e) par le(s) soussigné(s) (*) (nom, prénom et qualité)	
Personne de contact (numéro de téléphone, numéro de télécopieur, éventuellement adresse e-mail)	
En cas de différence : chef du projet (numéro de téléphone, numéro de télécopieur, e-mail)	
Numéro de compte pour les paiements Institution financière Ouvert au nom de	

(*) Le soumissionnaire joint à son offre la preuve que le(les) signataire(s) de l'offre est(sont) bien habilité(s) à le faire. Les modes de preuve sont : un document officiel (statuts, déclaration devant notaire, etc.) prouvant que la personne qui signe est habilitée à le faire pour le nom et le compte de l'entité/entreprise commune/consortium.

Signature(s) :

3.2 Formulaire d'offres – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux documents du marchés (cahier des charges et annexes), le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le présent cahier des charges et renoncer à ses propres conditions.

LOT 1 : Formateur pour l'animation du module 1, intitulé : Bien comprendre le volet technique des cyberviolences.

N°	Description du poste	Type	Quantité	Nom(s) de(s) consultant(s) proposé(s)	PU en MAD en chiffres HTVA	Total en MAD en chiffres HTVA pour
1	Préparation des supports de cours (notes, syllabus, présentations PowerPoint etc.) ; Formation en présentiel des associations (2 sessions) ET Rédaction de rapports	Forfait	1			
Total en MAD des postes HTVA en lettres :						

Nombre total des consultants/experts proposés par lot (min 1 et max 2) :

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

Nom, prénom, fonction :

Signature :

LOT 2 : Formateur pour l'animation du module 2, intitulé : Savoir agir et intervenir vis-à-vis des cyberviolences

N°	Description du poste	Type	Quantité	Nom(s) de(s) consultant(s) proposé(s)	PU en MAD en chiffres HTVA	Total en MAD en chiffres HTVA pour
1	Préparation des supports de cours (notes, syllabus, présentations PowerPoint etc.) ; Formation en présentiel des associations (2 sessions) ET Rédaction de rapports	Forfait	1			
Total en MAD des postes HTVA en lettres :						

Nombre total des consultants/experts proposés par lot (min 1 et max 2) :

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

Nom, prénom, fonction :

Signature :

LOT 3 : Formateur pour l'animation du module 3, intitulé : Connaitre les lois et les procédures face à la cyberviolence

N°	Description du poste	Type	Quantité	Nom(s) de(s) consultant(s) proposé(s)	PU en MAD en chiffres HTVA	Total en MAD en chiffres HTVA pour
1	Préparation des supports de cours (notes, syllabus, présentations PowerPoint etc.) ; Formation en présentiel des associations (2 sessions) ET Rédaction de rapports	Forfait	1			
Total en MAD des postes HTVA en lettres :						

Nombre total des consultants/experts proposés par lot (min 1 et max 2) :

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

Nom, prénom, fonction :

Signature :

LOT 4 : Coordinateur pour l'animation du module 4 (Mise en place la feuille de route de transfert de compétences) et le rapportage

N°	Description du poste	Type	Quantité	Nom(s) de(s) consultant(s) proposé(s)	PU en MAD en chiffres HTVA	Total en MAD en chiffres HTVA pour
1	Coordination et organisation des ateliers de formations ET Rédaction de rapports	Forfait	1			
Total en MAD des postes HTVA en lettres :						

Nombre total des consultants/experts proposés par lot (min 1 et max 2) :

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

Nom, prénom, fonction :

Signature :

3.3 Documents à remettre – liste exhaustive

Le soumissionnaire doit joindre à son offre, les documents suivants :

- Un CV détaillé en FR ou EN par consultant proposé ;
- La preuve de la capacité technique du soumissionnaire (liste de 2 références sur 3 ans – cf. point 1.11 Critères de sélection) ;
- Une liste de références par consultant proposé (3 références) ;
- Une note méthodologique (une note pour l'ensemble des consultants sauf lot 4 qui doit faire l'objet d'une note distincte) ;
- Si d'application, la liste des sous-traitants ci-dessous) ;
- Tout autre document demandé dans le présent cahier des charges.

3.3.1 Sous-traitants

Nom et forme juridique	Adresse / siège social	Objet de la sous-traitance et part du marché sous-traité en %